

Un service bancaire minimum pour les copropriétés

Surcoût La hausse des frais bancaires touche durement les copropriétés.

Federia, la fédération des agents immobiliers francophones de Belgique, et la CIB, son homologue néerlandophone, ont appelé les membres de la commission Économie de la Chambre à mettre en place un service bancaire minimum pour les copropriétés, à l'heure où ces dernières font face à une hausse drastique des frais bancaires. La commission était justement réunie ce mercredi pour discuter d'une proposition de loi destinée à apporter des garanties supplémentaires pour lutter contre les exclusions bancaires.

Jusqu'à 300 % de surcoût

Selon Charlotte De Thaeve, directrice générale de Federia, les associations de copropriétaires, qui doivent légalement disposer de deux comptes bancaires, doivent composer avec des augmentations de coûts "de 300 %, parfois plus". "Beaucoup de ban-

ques ont récemment commencé à facturer des frais supplémentaires de 200, 250 voire 500 euros. Ces frais s'ajoutent aux frais de gestion mensuels qui sont variables selon la banque", explique-t-elle, citée dans un communiqué. Ces hausses sont, par ailleurs, annoncées dans un laps de temps très court, dénonce Federia.

La fédération rapporte, en outre, que des banques refusent les demandes d'ouverture de comptes des associations de copropriétaires ou changent leurs comptes à terme ou comptes épargne en comptes courants, avec les frais inhérents. "Cela dissuade les copropriétaires de constituer une épargne suffisante", estime Charlotte De Thaeve.

Pour Federia et la CIB, la solution passe par un service bancaire minimum pour les copropriétés, s'appliquant aux deux comptes légaux. Federia appuie ainsi le fait que les copropriétés dans les immeubles à appartements représentent environ 1,5 million d'habitants. "Au nom des syndicats et des propriétaires de ces appartements, nous demandons donc aux responsables politiques d'intervenir sans délai", conclut la fédération.

(Belga)